

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À 2030 ET PORTANT
DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 1234)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 1008

présenté par

M. Lachaud, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas,
Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard,
M. Caron, M. Carrière, M. Chauche, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Corbière,
M. Coulomme, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Etienne,
M. Fernandes, Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Garrido, Mme Guetté, M. Guiraud,
Mme Hignet, Mme Keke et M. Kerbrat

ARTICLE 2**RAPPORT ANNEXÉ**

Supprimer la quatrième phrase de l'alinéa 9.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, le groupe LFI-NUPES propose de permettre aux armées de se concentrer sur leurs missions. Le présent rapport prévoit en effet de créer un module de sensibilisation aux enjeux de défense dans les chambres de commerce et d'industrie et les chambres des métiers et de l'artisanat. Même si ne nous opposons pas à l'intégration de modules de sensibilisation et à la démocratisation des enjeux de défense auprès de la population, nous pensons que ce n'est pas ici le rôle des armées. En effet, les armées n'ont pas à prendre la responsabilité de faire une formation au sein des CCI et des CMA. Cette phrase n'a donc pas sa place dans le rapport annexé.